



## AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL AU NIGER

Le Niger est un pays sahélien enclavé d'Afrique occidentale. Il est limité au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par le Nigeria et le Bénin, et à l'ouest par le Burkina Faso et le Mali. Il recèle de ressources naturelles diverses, essentiellement minières, dont beaucoup demeurent inexploitées. Le pays tire la plupart de ses revenus de l'exportation de l'uranium : de vastes gisements sont exploités dans le nord, à Arlit et à Akouta. Des phosphates sont extraits dans la vallée du Niger, ainsi que du charbon et de l'étain. Le sel fait l'objet d'une exploitation traditionnelle près d'Agadez, à Bilma, et sur les bords du lac Tchad. On trouve également du fer, du cuivre, et on a découvert des traces de pétrole à la frontière libyenne. Le Niger reste néanmoins l'un des pays les plus pauvres du monde. Son économie repose essentiellement sur l'agriculture vivrière et sur l'élevage. En 2010, près de 84% de la population vit en milieu rural, et le secteur primaire emploie près de 87% de la population. L'élevage constitue la deuxième source de revenus du pays, après l'exploitation de l'uranium. L'agriculture vient en troisième position.

L'agriculture se pratique dans la zone Sud, qui correspond à 15% du territoire national, mais regroupe près des trois quarts de la population totale. Dans sa grande majorité, l'agriculture nigérienne se pratique sur de petites exploitations familiales sans recours à la mécanisation, parfois en traction attelée, la plupart du temps manuellement. La taille moyenne des exploitations agricoles est de 5 ha pour environ 12 personnes, dont 6 actifs agricoles. Le mil, le sorgho, le manioc, les haricots et le riz (ce dernier dans les zones de décrue du fleuve) sont destinés à la consommation locale. Les rendements moyens sont de 411 Kg/ha pour le mil et de 290 Kg/ha pour le sorgho en 2009. Sur les quelques 2,7 millions d'hectares de terres arables, seuls 40 000 ha sont irrigués, ce qui limite de fait les cultures de contre-saison et impose la dépendance à la pluviométrie. L'agriculture de rente (arachide, coton) est spécifique à la région méridionale, plus arrosée. Les arachides, qui connaissent un rendement de 431 kg/ha, sont la principale culture d'exportation. L'élevage, qui se pratique dans les parties arides et semi-arides, s'étend sur toute la zone nord du pays. En 2006, le cheptel comptait 2,4 millions de bovins, 4,9 millions d'ovins, 7,7 millions de caprins, 439 000 camélidés et 106 000 chevaux, mais il peut varier fortement d'une année à l'autre en fonction des conditions climatiques. Environ 75% du bétail est élevé selon un mode nomade et transhumant, caractérisé par une forte mobilité des hommes et des troupeaux, y compris transfrontalière. Les éleveurs sont guidés par la recherche d'eau et de pâturages naturels, qui constituent l'essentiel de l'alimentation du cheptel. Ce sont donc les pluies qui déterminent les déplacements et les stations, à petite comme à grande échelle.

Source : agter [www.agter.asso.fr](http://www.agter.asso.fr)

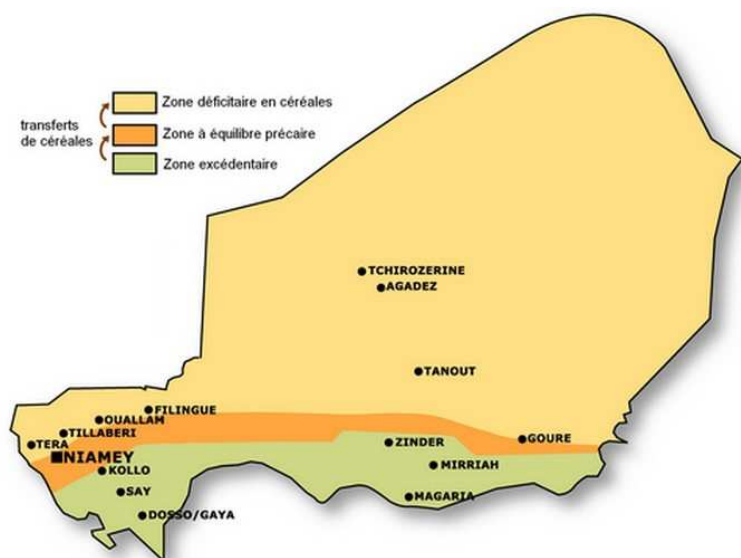
### Définitions

#### Sécurité alimentaire

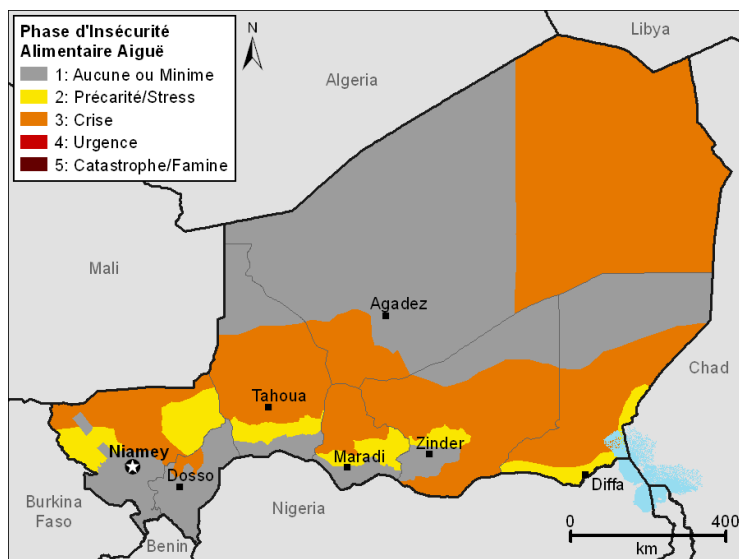
« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». *Extrait de la déclaration adoptée lors du Sommet mondial de l'alimentation tenu à Rome en 1996.*

#### Souveraineté alimentaire

« La souveraineté alimentaire est le droit des peuples de définir leurs propres politiques en matière d'alimentation et d'agriculture, de protéger et de réglementer la production et le commerce agricoles intérieurs afin de réaliser leurs objectifs de développement durable, de déterminer dans quelle mesure ils veulent être autonomes et de limiter le dumping des produits sur leurs marchés ».



## LA SITUATION ALIMENTAIRE AU NIGER



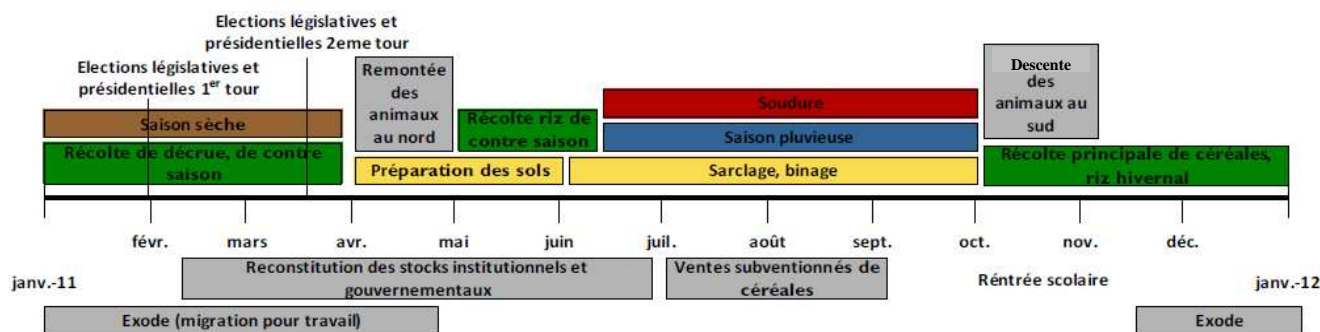
Carte des résultats les plus probables de la sécurité alimentaire, juillet à septembre 2011 - Source : FEWS NET

Malgré l'importance des activités agropastorales, 32% de la population nigérienne vit aujourd'hui en situation d'insécurité alimentaire, dont la moitié fait face à une insécurité alimentaire sévère. Ce sont les ménages qui pratiquent l'agriculture vivrière ou le petit élevage qui, paradoxalement, sont les plus touchés. La production céréalière nette par personne atteint 160 kg par an, contre un besoin de 250 kg, soit un déficit annuel net de 36% des besoins céréaliers globaux. Qui plus est, cette production est très dépendante du climat, et donc fluctuante. La forte croissance démographique (3,3% par an, l'un des taux de croissance les plus élevés du monde) exacerbe les conflits fonciers et le risque d'insécurité alimentaire pour une grande partie de la population. La réduction des surfaces agricoles utiles par habitant et, en conséquence, l'abandon de la jachère, entraînent une dégradation des sols et une baisse des rendements agricoles, ainsi qu'une lente avancée du front agricole sur les zones réservées à l'élevage, ce qui multiplie les

conflits entre éleveurs et agriculteurs, mais aussi entre agriculteurs et entre éleveurs eux-mêmes. De plus, les crises écologiques successives, et notamment les grandes sécheresses de 1973/1974, 1984/1985 et 2004/2005 ont rajouté une pression supplémentaire sur les terres et les ressources naturelles. En outre, la sécheresse influence le déplacement des troupeaux qui, à la recherche d'eau et de pâturage, ont tendance à redescendre de plus en plus tôt vers le Sud, provoquant des dégâts dans les champs avant les récoltes, et aggravant encore les tensions dans le monde rural.

Source : Agter

### Calendrier de la campagne et des événements cruciaux



Source: FEWS NET

### Situation alimentaire au 1<sup>er</sup> semestre 2011

- La sécurité alimentaire : malgré les productions céréalières exceptionnellement bonnes cette année, la soudure démarrera plus tôt que prévu dans les zones frappées par d'importantes inondations et dans des zones qui ont observé une installation tardive de la campagne ou de sécheresses de longues durées.
- La disponibilité : elle correspond à l'existence de l'aliment sur le marché. Elle peut soit être le fruit de la production sur place, soit résulter de l'importation ou des aides alimentaires.
- L'accessibilité : accéder aux denrées alimentaires signifie que le consommateur est capable de les produire ou de les acheter en tout temps et en tout lieu.
- La situation des prix : l'envol amorcé des prix sur les marchés nationaux au mois de janvier 2011, est resté stable au cours des mois de février à mars 2011 sur la plupart des marchés suivis par le Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIMA).
- La nutrition : la situation nutritionnelle des enfants demeure alarmante au Niger où plus de 15 enfants sur 100 souffrent de malnutrition aiguë et ce malgré une bonne saison agro-pastorale 2010.

Source : Bulletin sur la sécurité alimentaire au Niger de mars 2011, [www.cic.ne](http://www.cic.ne)

## POLITIQUES AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les autorités nigériennes ont développé leur politique agricole avant tout dans une perspective de réduction de la pauvreté qui touche les deux tiers de la population rurale. Ainsi, selon elles, « la réduction de la pauvreté est l'épine dorsale du développement économique du Niger ». Dès 1997, le Programme cadre de lutte contre la pauvreté (PCLCP) a été élaboré avec l'ensemble des acteurs du développement. N'ayant pas réussi à baisser de manière significative la pauvreté, le gouvernement a lancé à partir de 2001 un processus d'élaboration participative d'une **Stratégie de réduction de la pauvreté** (SRP). Finalisé en 2002, ce document constitue le cadre principal des politiques de développement du Niger, et en particulier pour le secteur rural. L'objectif principal est d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres et de réduire la pauvreté de 66 à 50% d'ici 2015.

La **Stratégie de Développement rural (SDR)** apparaît comme la clé de voûte des politiques agricoles au Niger. Approuvée par le gouvernement en novembre 2003, son élaboration a débuté dès 2001. Elle est accompagnée d'un document de plan d'action adopté en novembre 2006 qui définit les modes opératoires qui doivent être mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs. Parmi ceux-ci, le premier est la diminution de la pauvreté rurale de 66 à 50% d'ici 2015 en garantissant aussi bien la sécurité alimentaire que la gestion durable des ressources. Quatorze programmes doivent permettre la réalisation de ces objectifs. Aujourd'hui, le second programme (P2, « gouvernance locale des ressources naturelles ») et le huitième programme (P8, « eau potable et assainissement ») sont particulièrement avancés en terme de planification, mise en œuvre, et harmonisation des bailleurs de fonds pour leur financement. Un dispositif de suivi évaluation accompagne la mise en œuvre de ces programmes. Un secrétariat permanent a aussi été créé pour suivre l'application de la SDR, et un site Internet officiel lui est dédié ([www.strategie-developpement-rural-niger.org](http://www.strategie-developpement-rural-niger.org)).

C'est au sein du second programme de la SDR « gouvernance locale des ressources naturelle » que s'intègre le **code rural** du Niger. En 1993, une ordonnance fixant les principes d'orientation du Code rural est promulguée. Elle regroupe l'ensemble des réglementations dans un code de synthèse afin de :

- sécuriser les acteurs ruraux ;
- conserver et gérer les ressources naturelles ;
- organiser le monde rural ;
- ménager le territoire.

Parmi les autres programmes et plans d'actions développés par le gouvernement du Niger, le **dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires** est primordial pour ce pays qui doit faire face régulièrement à de graves crises de sécurité alimentaire. Ce dispositif est défini par le *Plan national de contingence, volet sécurité alimentaire*. Ce plan s'intègre lui aussi au sein de la SRP. Elaboré en 2007, il est issu d'un texte précédent dont l'efficacité a été évaluée en 2006. Ce plan est le cadre unique de concertation, coordination et de cogestion entre l'Etat, les bailleurs de fond, et les principaux partenaires du Niger. Outre la qualification des situations de crise, le texte permet de répartir les rôles de chacun des acteurs et de mettre en place une stricte marche à suivre. C'est un document essentiel, tant le Niger est exposé aux risques naturels, parmi lesquels en premier lieu la sécheresse.

Source : inter-réseaux <http://www.inter-reseaux.org/>



### Délégation UE au Niger

En appui à la mise en œuvre de la Stratégie de développement rural (SDR), la Délégation de la Commission européenne a initié et cosigné avec les coopérations des Etats Membres de l'Union Européenne représentés au Niger, une « Feuille de Route Développement Rural ». Ce document considère la SDR comme le cadre de référence où inscrire leurs activités de coopération dans le milieu rural selon l'approche programme retenue par le gouvernement. En 2007, la Délégation a été désignée Chef de file des partenaires techniques et financiers (PTF) du milieu rural avec pour mandat d'accompagner l'évolution des pratiques en matière de programmation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des politiques de développement rural.

Source : Délégation UE au Niger  
<http://www.delner.ec.europa.eu/>

## LA QUESTION FONCIERE

### Des politiques foncières adaptées permettent de réduire l'appropriation massive des terres : le cas du Niger

Le Niger s'est doté depuis plus de 20 ans d'une politique foncière originale qui reconnaît la validité des droits coutumiers. Ce pays a mis progressivement en place des mécanismes de construction concertée de nouvelles formes de gouvernance du foncier, qui impliquent les différentes parties prenantes, chefs coutumiers, agriculteurs, éleveurs, institutions de l'État, société civile, élus. Ainsi, le Niger fait office de pionnier en matière de mise en œuvre des réformes foncières. Il a adopté en 1993, une réforme foncière novatrice. Cette réforme était notamment fondée sur l'égalité de reconnaissance de la propriété foncière résultant de l'immatriculation, et de la propriété foncière résultant des coutumes locales. A la suite de cela, il a engagé la mise en œuvre effective de la réforme foncière à travers la mise en place des commissions foncières. L'originalité de cette loi cadre, généralement connue sous l'appellation « Code Rural », est caractérisée par l'inclusion de toutes réglementations en matière de gestion du foncier ou des ressources naturelles. La loi ouvre la possibilité pour les utilisateurs des terres agricoles d'obtenir un titre foncier rural, de sécuriser des couloirs de passage et des aires de pâturage pour le bétail et de garantir l'accès aux ressources en eau. Le droit d'utilisation est déterminé au niveau des villages ou des tribus sur la base de la propriété traditionnelle. Cette détermination a lieu avec la participation de toutes les parties intéressées. Une fois que la propriété d'un terrain agricole est connue, l'ayant droit est obligé de mettre sa terre en valeur, de la faire produire d'une façon durable. Compte tenu des intérêts divergents des utilisateurs en jeu, il a fallu douze ans de pourparlers pour arriver en 1993 à un certain consensus qui a abouti à une loi cadre qui définit les principes d'orientation de la législation foncière et pastorale.



Source : Revue Grain de sel, n°41-42 & SNV-Niger, décembre 2007-mai 2008

<http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/41-42-l-agriculture-en-quete-de/>

*Pour aller plus loin* : témoignage du Secrétaire Permanent du Code Rural visible en ligne [www.agter.asso.fr/article376\\_fr.html](http://www.agter.asso.fr/article376_fr.html). Dans ce témoignage, il rappelle les principales caractéristiques de cette politique. En décrivant rapidement la tentative avortée de prise de contrôle de 15 000 ha parmi les meilleures terres du Niger par des investisseurs saoudiens, il explique en quoi de telles politiques peuvent permettre d'éviter la mise en place de contrats qui lèseraient les intérêts des populations. Face au phénomène dramatique d'**accaparements des terres**, l'expérience du Niger redonne de l'espoir et montre une voie possible d'action.

#### De la théorie à la pratique...

Les COFO doivent, selon la loi, donner leur avis dans toute la procédure d'attribution de concession rurale pouvant déboucher sur l'acquisition d'un droit de propriété. Dans la pratique, les Cofo ne sont « qu'informées » ou « instruites » lorsqu'il s'agit de demandes émanant d'hommes d'affaires, d'hommes politiques ou d'investisseurs étrangers. Ceci est d'autant plus regrettable que ces acteurs demandent généralement d'importantes superficies de terres rurales, particulièrement en zone pastorale.

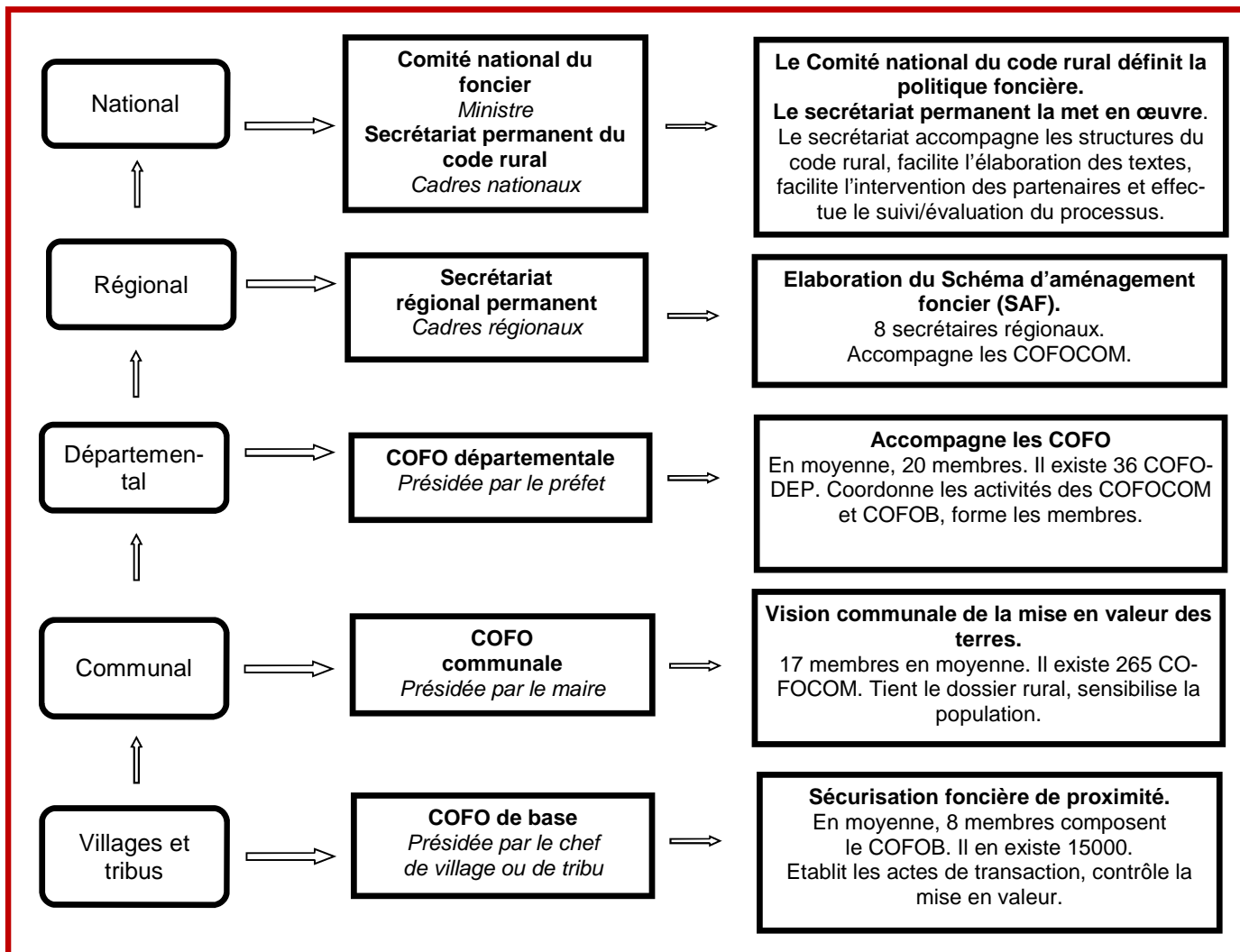
Le cas le plus illustratif est celui de l'octroi en 2006 de trois titres de concessions rurales dans la vallée du fleuve Niger (région de Dosso), à deux groupes d'investisseurs du Royaume d'Arabie saoudite, portant sur une superficie totale de 15 922 hectares. Dans le cadre de cette attribution, les Cofo de la région ont été très peu impliqués, alors que c'est à elles qu'il revenait d'inscrire lesdites concessions dans leurs dossiers ruraux respectifs et par la suite de dresser un avis sur l'éventuel octroi futur de titre définitif de concession.

Source : Fiche pédagogique Agter, décembre 2010

#### 2011-2014 Nouveau programme de recherche sur les processus de construction de l'action publique sur le foncier (APPI)

APPI est un nouveau programme de recherche associant diverses organisations françaises et ouest-africaines et centré sur les processus de construction de l'action publique dans 3 pays (Bénin, Burkina Faso, Niger) et sur 2 thèmes : l'eau potable et le foncier. Le programme étudiera, entre autres, les processus de négociation et de formulation des politiques, un certain nombre d'innovations locales et la problématique de l'articulation entre l'eau et le foncier.

Source : Le Hub rural [www.hubrural.org](http://www.hubrural.org)



## La décentralisation et le développement rural

Le code rural du Niger s'appuie sur la mise en place de commissions foncières (Cofos) déployées sur tout le territoire : Cofos de base, communales, départementales. A leur tête, un secrétariat permanent est dirigé par le comité national du code rural ; il permet de définir et de mettre en œuvre la politique foncière nationale. Plus qu'une politique décentralisée, le code rural du Niger permet une gestion locale de la terre en intégrant tous les acteurs du foncier, et notamment les chefs coutumiers. Ci-dessous, un schéma récapitulatif des institutions du Code rural du Niger, ainsi que de leurs missions à chacune des échelles.

Source : inter-réseaux

### Rappel :

Au Niger, dans le cadre de la décentralisation, le pays a été découpé en trois niveaux de collectivités : la région, le département et la commune. L'adoption d'un nouveau code général des collectivités territoriales à l'automne dernier a supprimé les départements en tant que collectivité territoriale. La construction des communes a été basée sur les cantons et certains groupements. Dans la plupart des cas, la commune équivaut au canton mais les grands cantons ont été divisés en plusieurs communes. Seuls les groupements ayant une assise foncière et/ou un poids démographique important ont été érigés en communes. Les chefs-lieux des cantons et des groupements sont devenus les chefs-lieux des communes.

Les communes ont entre autres la gestion domaniale et foncière pour compétence. L'agriculture et le développement rural sont gérés par l'Etat et ses services déconcentrés.

Source : IIED (Institut international pour l'environnement et le développement), 2009, actualisation début 2011 selon l'ordonnance n°2010-53 du 17 septembre 2010, modifiant la loi n°2008-42 du 31 juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger.

## DES INITIATIVES EN MATIERE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

### Cadre de concertation autour de la sécurité alimentaire impulsée par la HASA (Haute Autorité à la Sécurité Alimentaire) et la BAGRI (Banque agricole du Niger)

Le Niger est un pays en proie à une insécurité alimentaire récurrente, quasi cyclique qui frappe durement sa population. Les autorités du Niger indépendant ont fait de la sécurité alimentaire une priorité nationale, comme le témoigne la création de plusieurs structures aux objectifs spécifiques bien définis pour permettre au pays de lutter véritablement contre l'insécurité alimentaire. C'est pour mettre toutes ces structures existantes aujourd'hui dans une nouvelle dynamique et créer une synergie d'action entre elles que la Haute Autorité à la Sécurité Alimentaire (HASA) et la Banque Agricole du Niger (BAGRI) ont initié une importante réunion de concertation des acteurs intervenant dans la chaîne de lutte contre l'insécurité alimentaire autour de son président, le Colonel Abdoukarim Goukoye, au siège de la BAGRI. Des responsables de structures, projets et programmes du Ministère de l'Agriculture et de celui des Finances ont pris part à cette importante rencontre qui a eu lieu en mars dernier.

Il s'agit, à travers cette réunion, qui est la première d'une longue série, de définir les contours d'un cadre partenarial, harmonisé entre la HASA, la BAGRI et toutes les structures impliquées dans le combat pour l'atteinte de l'objectif de la souveraineté alimentaire. Au cours de cette réunion de concertation présidée par le président de la HASA, le directeur général de la BAGRI, M. Rabiou Abdou, a de prime abord indiqué que sa banque est conçue pour être l'intermédiaire financier de l'ensemble du dispositif national de lutte contre l'insécurité alimentaire au Niger, raison pour laquelle elle a réservé une place de choix à un partenariat financier large et multiple entre elle et les autres structures étatiques. Il a ensuite expliqué que la BAGRI veut créer une chaîne intégrée favorable au développement de la production agricole et pastorale. Le président de la HASA, le Colonel Goukoye, a ajouté pour sa part qu'il est nécessaire de conjuguer les efforts et d'optimiser les ressources et les moyens pour créer une synergie indispensable entre les structures afin d'améliorer la production agricole au Niger.

Après avoir rappelé que le secteur agricole nigérien est resté "orphelin" pendant une période relativement longue avec la disparition de certaines structures financières qui le soutenait, le président de la HASA a affirmé que l'avènement de la BAGRI est un atout majeur à exploiter dans le respect des exigences de la profession bancaire. Il a ainsi demandé aux responsables des structures actrices de la souveraineté alimentaire d'apporter leur contribution, au cours de la rencontre, afin de mieux poser les jalons du futur cadre de partenariat qui doit désormais unir les structures et la BAGRI, en collaboration étroite avec la HASA.

De façon unanime, ses structures ont accepté le principe de la création d'un cadre de concertation avec la BAGRI afin d'orienter leurs ressources au niveau de cette institution financière.

Source : [www.lesahel.org](http://www.lesahel.org), 11 mars 2011

### Des « filets sociaux » pour un million de nigériens

La Banque mondiale s'apprête à financer des programmes de filets sociaux en faveur d'un million de personnes au Niger. 70 millions de dollars vont être débloqués pour la mise en place de ce système. Ces fonds permettront de cibler environ 1 million de personnes sur cinq ans. Si l'on a souvent paré aux crises alimentaires récurrentes au Niger en ayant essentiellement recours à une aide d'urgence à court terme, le nouveau système de filets sociaux permettra aux pauvres et aux populations vivant dans l'insécurité alimentaire d'avoir accès à des transferts réguliers d'argent et à des programmes de « Travail contre rémunération ». Ce système ciblera cinq régions, à savoir : Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder où la pauvreté est la plus concentrée et où les populations sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.



Communiqué de presse de mai 2011

Retrouvez ce communiqué de presse dans son intégralité à l'adresse suivante : <http://www.tamtaminfo.com/newspapers/roue010611.pdf> (page 2 du document)

**Les filets sociaux** sont des programmes de transferts **non contributifs** ciblant les pauvres ou les individus vulnérables à la pauvreté et aux chocs (par ex. transferts en espèce direct/nature comme cantine scolaire; subvention aux prix; programmes de travaux publics; exonérations de frais pour utilisation de services de base).

Les filets sociaux ont à la fois un :

- rôle de **redistribution**, soutenue par la solidarité : fournir de l'assistance aux ménages en pauvreté et contribuer à réduire l'impact de la pauvreté en les aidant à sortir de la pauvreté;
- Rôle **productif** : aider les ménages à gérer les risques et à faire face à l'impact des chocs (macroéconomiques, structurels et individuels), en les assistant dans les moyens de subsistance, et en les aidant à permettre aux générations futures de sortir de la pauvreté et contribuer ainsi à une croissance plus durable.

Source : [http://www.medsp.umontreal.ca/vesa-tc/indigents/assurance\\_sante/filets\\_sociaux.pdf](http://www.medsp.umontreal.ca/vesa-tc/indigents/assurance_sante/filets_sociaux.pdf)

## Interview de Philippe Hugon, directeur de recherche à l'Iris (Institut de Relations Internationales et Stratégiques)

L'Expansion.com, jeudi 21 avril 2011

### Vers de nouvelles « émeutes de la faim » ?

Les tarifs des denrées alimentaires atteignent à nouveau des records sur le plan mondial, après une croissance des cours de 36% sur un an. Le risque de voir se répéter les émeutes de la faim de 2008 n'est pas négligeable. Analyse de la situation avec Philippe Hugon, directeur de recherche à l'Iris.

Dans un rapport intitulé « La volatilité et le niveau élevé des prix alimentaires continuent de menacer les pauvres », la Banque mondiale sonne l'alarme. La hausse vertigineuse des prix alimentaires, qui sont revenus à leur niveau de 2008, pèse sur des millions d'habitants dans les pays en développement et notamment en Afrique. Des émeutes contre la vie chère se sont d'ailleurs déjà produites en Ouganda ces derniers jours.

Décryptage avec Philippe Hugon, auteur de l'ouvrage *Les Suds dans la crise* (éd Armand Colin, 2009) et directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris).

### Comment s'explique la très forte hausse des prix alimentaires depuis un an ?

Il y a d'abord une double croissance de la demande mondiale de produits alimentaires, avec à la fois l'augmentation de la population mondiale et la constitution de classes moyennes, aux besoins nouveaux, toujours plus importantes dans les pays en développement. Ensuite, on assiste à une instabilité de l'offre sur le marché planétaire. Les politiques agricoles à l'échelle locale, comme la PAC pour l'Union européenne, vont influencer sur le niveau des stocks mondiaux. Il y a également la concurrence croissante des agro-carburants qui réduit la surface de réserves disponibles. Enfin, la spéculation autour des cultures de produits alimentaires et donc la quantité de réserves disponibles. Enfin, la spéculation autour des denrées agricoles participe aussi à la hausse des tarifs.

### La situation ressemble-t-elle à la crise alimentaire de 2008 ?

Oui. Avec un prix du pétrole très haut et une forte spéculation autour des produits alimentaires. Il y a par exemple des pays qui bloquent l'écoulement de leur production en prévision d'une hausse de cours, comme l'avait fait les Philippines en 2008. Et comme toujours, ce sont les pays en développement qui sont les plus touchés.

### Quelles sont les solutions que peuvent apporter les institutions internationales ?

Je pense que la posture du FMI et de la Banque mondiale n'est plus la même depuis 2008. Ces institutions seront plus réactives aujourd'hui qu'il y a trois ans. Plusieurs solutions s'offrent à elles. Premièrement, il existe la possibilité de contrôler les marges spéculatives sur les marchés tout en surveillant les prix des denrées alimentaires à l'exportation. Certains pays peuvent aussi vider leurs stocks et soulager le marché mondial. Enfin, en cas d'urgence il y a toujours la solution de distribuer de la nourriture aux populations scolaires des pays en difficulté. Même si ce n'est pas l'idéal.

### Quelles sont les régions les plus à risques ?

Encore une fois c'est l'Afrique qui est le continent le plus touché. Le Niger est très exposé à la flambée des tarifs, l'Afrique subsaharienne, notamment à l'est, est concernée et en Afrique de l'ouest les tensions en Côte-d'Ivoire ont également contribué à une hausse des prix, même si des circuits économiques se sont reconstitués grâce aux pays voisins, comme le Ghana.

## Situation politique

### ☞ Evolution de la situation politique au Niger

Jeudi 21 avril 2011, le président nigérien, Mahamadou Issoufou, et son Premier ministre, Brigi Rafini, ont annoncé la formation du nouveau gouvernement. Celui-ci est composé de 23 membres dont sept femmes, essentiellement issus du parti au pouvoir, le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS). Mardi 19 avril, Hama Amadou, ex-Premier ministre du Niger, de 2000 à 2007, sous le régime du président déchu Mamadou Tandja, a été élu président de la nouvelle Assemblée nationale. Arrivé troisième au premier tour du scrutin présidentiel, Hama Amadou avait soutenu Mahamadou Issoufou, favorisant son élection avec 58% des suffrages au second tour le 12 mars 2011.

Source : AFP

### ☞ Mise en place des conseils municipaux et régionaux

Le Ministre de la Justice Marou Adamou a annoncé le 2 juin dernier lors d'une conférence de presse, que la mise en place des conseils municipaux et régionaux n'était qu'une question de jours.

Source : Afrique avenir, 2 juin 2011

### ☞ Elections locales partielles le 2 juillet

Ces élections sont prévues pour élire de nouveaux conseillers municipaux au sein de neuf communes (Aguié, Gadabéjdi, Maradi, Bermo, Mallawa, Kourthèye, Tesker, Ngourti, Toumour), où le Conseil constitutionnel avait annulé le scrutin du 11 janvier dernier en raison de nombreuses irrégularités.

Source : Afrique avenir, 9 juin 2011

## CUF – Groupe pays Niger

La prochaine réunion du groupe pays Niger aura lieu le **8 juillet à 14h30** au Palais des Congrès de Paris dans le cadre du "Forum pour la Coopération Internationale des Collectivités".

## Brèves-actus

### ☛ Symposium International sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

Il s'est tenu du 28 au 31 mars 2011, à Niamey. L'objectif assigné à la rencontre était de réfléchir sur les voies et moyens pour une solution durable au récurrent problème d'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger. Toutes les conclusions de ce symposium ont été consignées dans un document intitulé 'Déclaration de Niamey'. Retrouvez la déclaration à la page suivante : <http://www.reca-niger.org/spip.php?article303>

### Pour aller plus loin...

- Film documentaire : « Du conflit à la concertation : l'expérience du Code Rural au Niger », juin 2010, visible à cette adresse : [http://www.agter.asso.fr/article599\\_es.html](http://www.agter.asso.fr/article599_es.html)
- FAO : [www.fao.org](http://www.fao.org)
- Représentation de l'UE au Niger : <http://www.delner.ec.europa.eu/>
- Association des municipalités du Niger : <http://amn-ne.org/>
- Réseau National des Chambres d'agriculture du Niger : <http://www.reca-niger.org>
- Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté : <http://www.strategie-developpement-rural-niger.org/>
- Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (basé à Niamey) : <http://cic.ne/>
- Hub rural (appui au développement rural en Afrique de l'Ouest et du Centre): [www.hubrural.org](http://www.hubrural.org)
- RPCA (Réseau de Prévention des Crises Alimentaires) : [www.food-security.net](http://www.food-security.net)
- Site d'actualités : <http://www.lesahel.org/>
- Iris : <http://www.iris-france.org/>

## Le PCBN\* et la sécurité alimentaire

Le programme concerté de coopération décentralisée entre des communes bas-normandes (Iffs, Colombelles, Mézidon-Canon et Castillon-en-Auge) et les cinq communes du canton de Kornaka au Niger, soutenu par le Conseil Régional de Basse-Normandie et le Ministère des Affaires étrangères et européennes, comprend un volet d'appui à la sécurité alimentaire dans le canton de Kornaka. Dans le prolongement de la mission des agriculteurs de Kornaka en Basse-Normandie organisée en mai 2010, il avait été convenu d'appuyer la tenue d'une table ronde sur la sécurité alimentaire, ainsi que la planification d'actions dans ce domaine. L'objectif était d'accompagner et de soutenir une initiative des acteurs locaux consistant à réfléchir sur leur propre situation par rapport à l'insécurité alimentaire, et à identifier, avec l'appui de leurs partenaires, des solutions durables, à leur portée, en complément de celles réalisées par l'Etat. Ces efforts locaux et concertés s'inscrivent également dans le processus de l'intercommunalité engagé par les cinq communes du canton depuis 2006, à travers l'ACCK, l'Association des Communes du Canton de Kornaka. La table ronde, organisée par Eau Vive au Niger, s'est tenue les 16 et 17 janvier 2011 à Kornaka. Elle a regroupé les membres des conseils consultatifs communaux, les représentants des autorités administratives et coutumières, les responsables de la Direction régionale de l'agriculture et les représentants des projets, ONG et associations de développement.

Quatre axes stratégiques ont été retenus pour faire face de façon durable à l'insécurité alimentaire dans le canton de Kornaka :

- Des actions visant au changement des mentalités (promotion et consommation des produits locaux, dans une démarche de souveraineté alimentaire) ;
- La maîtrise de l'eau (disponibilité, accès, exploitation) ;
- Le renforcement des capacités des acteurs du développement local (formation, alphabétisation fonctionnelle, organisation des producteurs...) ;
- Le renforcement du capital productif et du pouvoir d'achat des populations (intensification des cultures, activités génératrices de revenus, autonomisation des femmes...)

Un atelier de planification réunissant l'ensemble des acteurs impliqués a ensuite été réalisé le 19 mars 2011. Il a permis d'effectuer une planification stratégique des actions à réaliser sur trois ans.

La prochaine étape consistera à organiser une rencontre de revue et de validation de ce plan d'action avec les nouveaux élus communaux, lorsqu'ils auront été officiellement installés.

Source : Eau Vive Basse-Normandie

\* Programme concerté Basse-Normandie